COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 4 mai 2022 à 19h30 sous la présidence de Monsieur Philippe BOUTEILLER, maire,

Etaient présents : Mmes Agnès BURLE, Sylvie ALAZARD, Céline BOYER, Jessica GOUJON, Anne-Marie ISAÏA, Nathalie SORDI,
Mrs Jaouad ABOUD, Philippe BERNARD, Philippe BOUTEILLER, Julien BRUNET, Jérôme PAOLI,
Etait absente et représentée : Mme Thérèse BAUDOUIN qui a donné pouvoir à M. Jérôme PAOLI,

Monsieur Jaouad ABOUD est désigné secrétaire de séance.

Le maire demande au conseil municipal s'il a des observations à porter au compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2022 qui leur a été transmis par mail.

Ce compte rendu est **approuvé à l'unanimité.**

I. Informations diverses et Décisions prises depuis le dernier conseil

- Départ de Mme Christelle LEMAIRE le 11 juillet 2022 suite à une mutation
- Arrivée le 1er juillet 2022 de Mme Sandrine TRUC, qui remplacera Mme Sylvie ROCCI partant en retraite
- Procédure de modification n° 1 du PLU engagée
- Contrat EDF pour la fourniture d'électricité de la salle polyvalente signé
- Positionnement de la commune pour participer à la consultation COVE pour la fourniture gaz et électricité
- Dimanche 8 mai, commémoration à 11 heures au monument aux morts
- Remerciements de la mairie de SABLET pour notre soutien au maintien de l'EPHAD à SABLET
- Tirage au sort des jury d'assise le 20 mai à 10 heures salle polyvalente. C'est Vacqueyras qui organise le tirage au sort pour les 24 communes du canton de Vaison la Romaine comptant moins de 1300 habitants
- Plaques de rues manquantes commandées
- Poteaux incendie hors service remplacés
- Travaux au camping bien avancés
- Grilles et portail des écoles repeints et thermo-laqués
- 2ème véhicule pour les services techniques acheté (Peugeot EXPERT)
- Bouquets de fleurs offerts à Mme BÉTOURNÉ suite à son départ du CCAS et à la maman de la petite EWANNA, née à Vacqueyras le 23 avril 2022

II. Mise en place du régime indemnitaire au 1er juin 2022

Monsieur le Maire, suite à plusieurs réunions de la commission du personnel, propose au conseil d'élargir à l'ensemble des agents, à compter du 1er juin 2022 le régime indemnitaire existant.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE)
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CIA)

La délibération soumise au vote fixe :

- Les groupes de fonctions déterminés à partir de critères professionnels (encadrement, coordination, pilotage, conception, technicité, expertise, qualification)
- Les montants annuels maximum pouvant être alloués en fonction du groupe de fonctions
- La périodicité de paiement
- Les modalités de versement

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur le régime indemnitaire mis en place.

Adopté à l'unanimité

III. Convention fourrière

Monsieur le Maire informe le conseil que la convention passée avec la fourrière BOYER de Carpentras arrive à échéance au 30 avril 2022. Il convient de délibérer pour l'autoriser à signer la convention pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2027.

Les tarifs seraient les suivants :

	Enlèvement	Garde journalière	Expertise
Voiture particulière et utilitaire de moins de 3T5	121,27 € TTC Tarifs 2017 : 115,00	6,42 € TTC Tarifs 2017 : 6,00	61,00 € TTC
Autres véhicules immatriculés hors Poids Lourds	45,70 € TTC	3,00 € TTC	30,50 € TTC

Pour les véhicules vendus par le Service des Domaines, les frais d'enlèvement et de gardiennage seront réglés au délégataire à la diligence du Service des Domaines dans la limite des fonds disponibles après prélèvement par l'Etat sur le produit de la vente, des frais de vente (publicité notamment) et des frais de régie visés par l'article L77 du Code du Domaine de l'Etat. Le règlement sera opéré sur la présentation de factures établies par le délégataire.

Les véhicules estimés par l'expert d'une valeur inférieure au seuil fixé par la réglementation en vigueur et hors d'état de circuler dans des conditions normales de sécurité et qui seront remis gratuitement pour destruction au délégataire donneront lieu au versement d'un forfait de

182,27 € TTC comprenant les frais d'enlèvement d'un montant de 121,27 € TTC et d'expertise d'un montant de 61,00 € TTC.

Adopté à l'unanimité

IV. Déclarations d'intention d'Aliéner (droit de préemption)

Le Maire soumet au vote du conseil municipal les 2 déclarations d'intention d'aliéner dont les informations ont été annexées à la convocation. Ces informations, dans le cadre de la protection des données personnelles ne peuvent apparaître dans le présent compte rendu.

A l'unanimité, le conseil municipal **décide de ne pas user de son droit de préemption.**

V. Questions diverses

- ✓ **Julien BRUNET :** Jardins partagés attribués, plantations commencées
- ✓ **Jessica GOUJON** : Problème débordement fontaine Raimbaut : Le maire répond qu'une entreprise a été consultée pour réaliser les travaux nécessaires pour résoudre les problèmes d'écoulement des eaux. Il précise qu'en même temps serait déplacé le robinet d'alimentation qui est actuellement inaccessible car dans le domaine privé.

VI. Questions orales ou écrites

VII. Comptes rendus succincts des réunions et commissions

- ✓ **Philippe BOUTEILLER** : Il informe qu'il participera la semaine prochaine au compte rendu des travaux effectués lors du séminaire sur la gestion des déchets auquel il avait participé.
- ✓ **Agnès BURLE** : Commission des finances de la COVE : fonds de concours 2022 (ex DSC) 34 576 € pour Vacqueyras.

Séance levée à 22h10

Jaouad ABOUD	Sylvie ALAZARD	Philippe BERNARD
Philippe BOUTEILLER	Céline BOYER	Julien BRUNET
Agnès BURLE	Jessica GOUJON	Anne-Marie ISAÏA
Jérôme PAOLI	Nathalie SORDI	